Identification des tiers:

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202504008234 v1 Date du contrôle: 09/05/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Client:	Xavier Hainaux Elec	tricité, Route du	Père Lejeune PET	40, 6840 NE	UFCHÂTEAU					
Propriétaire:										
Installateur:	Xavier Hainaux Electricité, Route du Père Lejeune PET 40, 6840 NEUFCHÂTEAU									
N° TVA:	BE 0758 666 692									
					Installateur =	personne ou pe	rsonnes respo	nsable(s) des travaux		
Identification de l'installati	ion électriaue:									
Adresse du contrôle:	Route du Cardinal (	3, 6840 NEUFCHÂ	TEAU							
Code EAN installation:	NC									
Tarif compteur(s):	- Compteur non ins	allé -			Cabi	ne HT privée:	Non			
Numéro compteur(s):	/				GRD	:	ORES			
Index compteur(s):	/				Туре	de locaux:	Maison inc	dividuelle		
Type d'installation:	Unité d'habitation									
Nature du contrôle:										
rearise do connoie.										
Type de contrôle:	Contrôle de confor	mité avant la mis	e en usage - nou	velle installa	ıtion (6.4)					
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/1	981	□ Aprè	es le 01/10/1	981 et avant le	01/06/2020 🗹	Après le 01/0	6/2020		
Notes:	Voir rubrique "CON	STATATIONS - Ren				, , , , , , ,	Į , .			
Dérogations (Partie 8):	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"  Non appliquées									
Réinspection au rapport:	1 14011 appliquees									
Données générales de l'in  Tension nominale:	1 x 230V		nominale may:	63 A	Vc	aleur nominale br	anchement:	50 A		
Câble d'alimentation:				VOB		Type de système de mise à la terre:				
Electrode de terre:	4x10 mm² Type:  Boucle de terre			VOB	Section électrode de terre: 35 mm <sup>2</sup>					
Electrode de leire.	boocle de lelle							16 mm²		
Nombro do tableauna	1	Nambre	do oirouitos	1.4		ction conducteu				
Nombre de tableaux:	1 Nombre de circuits:			14	Nombre de circuits de réserve: 0					
Installation de production dé			_		Puissance AC (maximale):			/ kVA		
☐ Installation PV ☐ Stockage de batterie ☐ Central à h			☐ Central à hyd	rogène	☐ Cogénération ☐ Eolienne			Eolienne		
Description générale des	dispositifs à couran	différentiel:								
Voir tableau p. 2										
Schémas et plans de l'inst										
Schéma(s) unifilaire(s) ou de Plan(s) de position:	circuits:	-	′1 ′1	Date:	9/05/2025	☑ En ordre		□ Non présent		
Document(s) des installations	s de sécurité:	Version/n° V	'1	Date: Date:	9/05/2025	<ul><li>✓ En ordre</li><li>✓ Non applic</li></ul>	abla	□ Non présent □ Non présent		
Document(s) des installations		Version/n° /		Date:	/	✓ Non applic		□ Non présent		
Mesures, contrôles et essa					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		dolo			
Résistance de dispersion de l		17,59 Ω		Méthode	e de mesure:		RE			
Niveau d'isolement général:		850 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V			
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test: Non testé		Boucle de défaut:			Non testé			
	Continuité des conducteurs de protection:		OK	Liaison équipotentielle:			OK			
Protection contre les contacts indirects:		Général: OK OK			Protection contre les contacts directs:			OK		
Etat du matériel (à pose) fixe	OK		Etat du matériel mobile: /			/				
2.27 do maionor (a poso) lixe	·•									



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Dln	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	63A	300mA	2P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	63A	30mA	2P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	63A	30mA	2P	Α	/

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD hall	300 mA	Différentiel	63 A	2P	10 mm²	1	
TD hall		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	2	
TD hall		Disjoncteur automatique	32 A	2P	6 mm²	1	
TD hall	30 mA	Différentiel	63 A	2P	10 mm²	1	
TD hall		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	4	
TD hall	30 mA	Différentiel	63 A	2P	10 mm²	1	
TD hall		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	7	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

Aucune infraction.

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Dates clés dans l'exécution des normes électriques en vigueur, avec réalisation après le 01/06/2020:
  - 01/06/2023 Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
    - Le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'APRES 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions du Livre 1, Sous-section 4.2.4.3. ont été prises en compte.
  - 01/03/2025 Lieux contenant une baignoire et/ou une douche.
    - Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.
- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A1 Toutes les plaques de recouvrement des socles de prises de courant et des interrupteurs doivent être replacées une fois les travaux de plâtrage et de peinture sont terminées.
- A2 L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
- A2 La cuisine (et les appareils) n'est pas encore placée.
- C4 L'installation électrique est hors tension. Le bon fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne peut pas être testé.
- C5 L'installation électrique est hors tension. Les mesures/contrôles (p.ex. continuité de la prise de terre) n'ont pas toutes pu être effectuées.
- C6 L'installation électrique est hors tension. L'exactitude des schémas de l'installation électrique (schéma unifilaire et plan de position) ne peut pas être vérifiée entièrement (p.ex. raccordement effectif des éléments électriques aux fusibles/disjoncteurs indiqués).
- F4 Les liaisons équipotentielles sont prévues, mais ils ne peuvent pas encore être raccordées en raison de l'absence des installations concernantes.

Explication:

Arrivée de gaz absente

#### **CONCLUSION:**

#### L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 09/05/2050	
	☐ par le même organisme	☑ par un organisme au choix
<b>V</b>	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été :	scellées.
	☐ lors d'une visite précédente	lacksquare lors de la visite actuelle
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatée de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise e	
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les in personnes ou les biens.	
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas délectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organ	
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

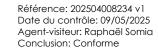
Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

#### Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport. Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique. Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé. Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voir ci-dessus).





## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

#### Données générales

Adresse du contrôle: Route du Cardinal 3, 6840 NEUFCHÂTEAU

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:



